

CHAMPIONNAT DÉPARTEMENTAL INTERCLUBS DE BADMINTON DE LA VIENNE

RÈGLEMENT 2016/2017

Le Championnat Départemental Interclubs de la Vienne comporte trois divisions, la division 1 (D1), la division 2 (D2) et la division 3 (D3).

La division D3 est réservée aux joueurs classés P12, P11 et Non Classés. L'objectif de la D3 est une approche de la compétition pour des joueurs débutants ou loisirs.

La division D2 est réservée aux joueurs classés P12, P11, P10, D9 et Non Classés.

La division D1 est ouverte à tous les classements.

La formule utilisée dans chaque division sera déterminée par le Conseil d'Administration du Comité Départemental selon le nombre d'équipes inscrites de façon à ce que chaque équipe dispute environ une rencontre par mois entre novembre et juin, parmi :

- une poule unique;
- plusieurs poules, et pour la D1 une poule finale constituée par chaque premier de poule et l'équipe la mieux classée susceptible de monter en Régionale 3 si l'équipe première de la poule ne peut pas monter, et pour la D2 et la D3 une poule finale constituée par chaque premier de poule ;
- une première phase avec plusieurs poules, et une seconde phase avec plusieurs poules de niveau constituées selon le classement de la première phase.

Les rencontres seront en aller/retour ou en aller simple chez une des équipes.

L'équipe vainqueur de la poule unique, de la poule finale ou de la poule de plus haut niveau sera déclarée championne de sa division.

1. Promotion des équipes

L'équipe la mieux classée de la poule finale de D1 susceptible de monter en R3 montera en R3 pour la saison 2017/2018.

Il n'y a pas de système de montées/descentes prévu entre la D1, la D2 et la D3, les clubs pouvant inscrire le nombre d'équipes qu'ils souhaitent.

1. Inscription des équipes

Les clubs devront inscrire leurs équipes (nombre et division) auprès du Comité Départemental avant le 15/10/2016.

1. Composition des équipes

Les ententes de clubs ayant un effectif limité de licenciés pourront être formées et accordées à l'appréciation de la Commission Interclubs.

En D1 et D2, la composition minimale d'une équipe est 2 dames et 3 hommes ; celle d'une équipe en D3, 1 dame et 2 hommes.

Le classement des joueurs à respecter dépend de la division de l'équipe :

**D3 : P12, P11 et non classés ; D2 : P12, P11 , P10, D9 et Non classés D 1 :
tout classement.**

En D2, un joueur intégrant une équipe devra respecter les classements indiqués ci-dessus. Cependant il est toléré que ce joueur passe D8 (au maximum) au cours de la saison.

En D3, un joueur intégrant une équipe devra respecter les classements indiqués ci-dessus. Cependant il est toléré que ce joueur passe P10 (au maximum) au cours de la saison.

1. Qualification des joueurs

Les joueurs qualifiés sont les licenciés compétitions de catégorie senior, vétérans, junior, cadet ou minime, et ne faisant pas l'objet d'une suspension.

Ils ne devront pas avoir participé antérieurement dans la saison à plus de 2 rencontres en équipe(s) supérieure(s).

On entend par équipe supérieure une équipe d'un numéro moindre (ex : 1 pour l'équipe 2 ; 1, 2 et 3 pour l'équipe 4 ; ...), même si celle-ci joue dans la même division.

En D1 et D2, il est demandé de respecter la hiérarchie au classement des joueurs pour les 2 matchs de SH, SD, et DMx, sous peine que le SH2, SD2 et MX2 seront respectivement considérés perdus par forfait.

En D2 et D3, les matchs joués par un joueur d'un classement supérieur seront considérés perdus par forfait.

1. Nombre de matchs par rencontre

Chaque rencontre de D1 consiste en 8 matchs : 2 SH, 2 SD, 1 DH, 1 DD, 2 DMx.

Chaque rencontre de D2 consiste en 8 matchs : 2 SH, 2 SD, 1 DH, 1 DD, 2 DMx.

Chaque rencontre de D3 consiste en 4 matchs : 1 SH, 1 SD, 1 DH, 1 DMx.

Chaque joueur peut disputer au plus 2 matchs par rencontre, excepté en D1 et D2 où chaque dame peut disputer 3 matchs par rencontre (1 SD, 1 DD, 1 DM).

1. Sanctions

Un match non joué (en raison d'un nombre insuffisant de joueurs) sera considéré perdu par forfait 21/0 21/0.

Un match joué par un joueur non qualifié sera considéré perdu par forfait 21/0 21/0.

Les matchs perdus par forfait ne donnent pas lieu à un retrait de point au classement et ne feront pas l'objet d'amendes.

1. Organisation

Les calendriers sont établis par la Commission Interclubs. Les clubs peuvent s'entendre pour modifier un lieu ou une date de rencontre dans la même semaine ou plus ou moins 1 semaine que la date prévue dans le calendrier sauf circonstances exceptionnelles. A défaut, l'une ou les deux équipes sera(ont) déclarée(s) forfait à l'appréciation de la Commission Interclubs.

Les clubs devront informer la Commission Interclubs de tout changement de date ou de lieu sous peine d'être déclarés forfait par la Commission Interclubs.

La liste des gymnases utilisés et des correspondants des équipes sera fournie dans un document annexe.

1. Score des rencontres

Le résultat de chaque rencontre donnera lieu à l'attribution de points pour le classement selon le barème suivant:

D1 et D2		D3	
Victoire 8/0	6	Victoire 4/0	5
Autre victoire	5	Victoire 3/1	4
Nul	3	Nul	3
Défaite 3/5	2	Défaite 1/3	2
Autre défaite	1	Défaite 0/4	1
Forfait	0	Forfait	0

1. Résultats

La compétition est gérée par le logiciel badnet.

Les capitaines d'équipes devront saisir les résultats sous badnet dans les délais impartis. Pour ceci, ils devront se créer un compte badnet. Un mode d'emploi leur sera envoyé.

Tout résultat non saisi dans les délais impartis pourra être déclaré forfait par la Commission Interclubs.

Ce présent règlement a été adopté par le Conseil d'Administration du Comité Départemental le 15/09/2016.

1. Réclamations

Toute réclamation devra être émise et sera étudiée par la Commission Interclubs, avant la validation des résultats.

Celles émises après la validation des résultats seront enregistrées et utilisées en cas de récidive.

Le Comité 86